Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20261110-2026_10_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL
Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le vingt octobre deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

BA Christophe	HAMELIN Jean-Paul	OLIVIERO Nathalie
CADIN Laurent	HUET Solvec	RAULT Thérèse
DREZEN-LAURGEAU Marielle	JAN Sabine	RAT Cédric
FRANÇAIS Nadège	LE MERCIER Pierrick	SWIADKIEWICZ Thomas
FRÉVILLE Jean-François	LEFFONDRÉ Isabelle	TARDIVEL Amandine
GLATRE Brigitte	LEMPEREUR Stéphanie	

Absent excusé : VUILLAUME Quentin (Donne pouvoir à SWIADKIEWICZ Thomas).

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre de membres présents** : 18

Secrétaire de séance : Jean-François FRÉVILLE

2026-10-12 : ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION 2026-09-02

LAMBALLE TERRE & MER – DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES – DESIGNATIONS

5.2 : Désignations de représentants

Lors de sa séance du 2 juin 2026, Lamballe Terre & Mer a créé 4 commissions communautaires, permanentes, intitulées comme suit :

- Commission Performance publique et Innovation *(Ressources humaines, Administration Générale et Achats durables, Finances, Risques et numérique, Conseil de développement)*,
- Commission Lien social et Bien vivre *(Cohésion sociale, Enfance jeunesse, Petite enfance, Culture et Tourisme, Sports et santé)*,
- Commission Préservation et production des ressources (*Petit cycle de l'eau, Grand cycle de l'eau et biodiversité, Economie circulaire et déchets, Agriculture et alimentation, Maritimité)*,
- Commission Développement territorial et Cadre de vie *(Habitat, Mobilités, Economie, Stratégie foncière, aménagement et gestion patrimoniale, Service commun voirie)*.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20261110-2026_10_12-DE

Ces commissions sont composées ainsi :

- Chaque commune doit être représentée dans chaque commission
- Chaque conseiller communautaire titulaire doit siéger dans une seule commission communautaire,
- Les conseillers communautaires titulaires sont désignés dans chaque commission par délibération du Conseil communautaire
- En dehors du(des) conseiller(s) communautaire(s) titulaire(s), afin de garantir la représentation de chaque commune dans chaque commission, les communes peuvent désigner d'autres représentants qui seront idéalement, dans l'ordre de priorité, le conseiller communautaire suppléant du titulaire puis des conseillers municipaux volontaires
- Ces autres représentants des communes sont désignés par délibération du Conseil municipal

La loi impose, par principe, le scrutin secret dès lors qu'il y a lieu de procéder à une élection ou une nomination. Toutefois, dès lors qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément le scrutin secret, le Conseil communautaire peut décider de ne pas procéder à cette élection/désignation par scrutin secret. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

Vu :
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21,
- La délibération du Conseil communautaire n°2026-090 du 2 juin 2026, créant ces quatre commissions et fixant leur composition,

Considérant :

Que la commune de Plémy compte deux sièges au Conseil communautaire,

- Que M. RICHARD Michel, conseiller communautaire titulaire est affecté à la commission Performance publique et Innovation
- Que Mme FRANÇAIS Nadège, conseillère communautaire titulaire est affectée à la commission Lien social et Bien vivre.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité, Jean-François FRÉVILLE et Cédric RAT élus, ne prennent pas part au vote :**

- de ne pas procéder par scrutin secret pour les désignations au sein des commissions obligatoires internes et autres structures extérieures citées ci-dessus,
- de prendre acte du souhait de Mme RAULT Thérèse de ne plus siéger au sein de la commission « Préservation et production des ressources » ;

- De procèder à son remplacement et désigne les représentants de la commune de Plémy au sein des commissions communautaires permanentes comme suit :

  - Performance publique et innovation, M. VUILLAUME Quentin, conseiller délégué suppléant.
  - Lien social et Bien vire, Mme JAN Sabine, conseillère déléguée suppléante.
  - Préservation et production des ressources, M.FRÉVILLE Jean-François conseiller municipal titulaire et M. CADIN Laurent conseiller municipal suppléant.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20261110-2026_10_12-DE

- Développement territorial et Cadre de vie, Mme OLIVIERO Nathalie conseillère déléguée titulaire et M. RAT Cédric conseiller municipal suppléant

- D'autoriser le Maire, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

La présente délibération annule et remplace, pour ce qui concerne la désignation des représentants de la commune de Plémy au sein de la commission « Préservation et production des ressources », la précédente désignation intervenue lors du Conseil municipal du 28 septembre 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 7 novembre 2026
et de la publication le 7 novembre2026
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20261110-2026_10_12-DE